

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 25 mai 2012
(convocation du 14 mai 2012)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Mai Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

| | |
|--|--|
| M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à compter de 12h25 | Mme. DELATTRE Nathalie à M. DELAUX Stéphan |
| M. DAVID Alain à M. TOUZEAU Jean à compter de 12h25 | M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul à compter de 12h25 |
| Mme. CARTRON Françoise à M. FELTESSE Vincent à compter de 12h | M. EGRON Jean-François à Mme. LIMOUZIN Michèle |
| M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain | Mme EL KHADIR Samira à Mme DELTIMPLE Nathalie à compter de 12h |
| M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe | M. GALAN Jean-Claude à M. GUICHARD Max |
| M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10h45 | M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. FLORIAN Nicolas |
| M. PIERRE Maurice à Mme. FOURCADE Paulette à compter de 12h | M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 9h50 |
| M. PUJOL Patrick à M. POIGNONEC Michel | M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à Mme. LIRE Marie Françoise |
| M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain à compter de 11h30 | Mme. HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre |
| Mme LACUEY Conchita à M. TURON Jean-Pierre à compter de 12h | M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément à compter de 12h15 |
| M. SOUBABERE Pierre à M. HERITIE Michel à compter de 10h15 | M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck |
| Mme TERRAZA Brigitte à M. FREYGEFOND Ludovic à compter de 10h35 | Mme. PIAZZA Arielle à Mme. BREZILLON Anne |
| M. ASSERAY Bruno à M. CHAUSSET Gérard | M. QUANCARD Denis à M. BOBET Patrick |
| Mme. BALLOT Chantal à M. GUICHOUX Jacques à compter de 12h | M. REIFFERS Josy à M. SOLARI Joël jusqu'à 10h10 |
| Mme BONNEFOY Christine à M. BONNIN Jean-Jacques à compter de 12h | Mme. SAINT-ORICE Nicole à Mme. TOUTON Elisabeth |
| M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. FAORO Michèle | M. SIBE Maxime à M. CAZENAVE Charles |

LA SEANCE EST OUVERTE

PLH - PACT Habitat et Développement de la Gironde
 Participation de la CUB pour 2012
 Décision-Autorisation

Madame FAYET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

1) Objet de la délibération

Le présent rapport a pour objet d'attribuer une subvention de fonctionnement au PACT H&D 33 de 240 000 euros pour ses actions s'inscrivant dans le cadre du PLH de la CUB, comme prévu dans la convention triennale multi partenariale (délibération n° 2012/0316 du 25 mai 2012)

Le PACT Habitat et Développement de la Gironde (PACT H&D 33) créé en 1955, est une association « loi 1901 » qui intervient dans le domaine du développement local et de l'habitat et centre son activité sur la réhabilitation du parc existant, en intervenant sur la totalité de la chaîne immobilière : du projet territorial à la gestion immobilière en assurant des missions diverses et complémentaires de conseil, montage d'opérations, maîtrise d'oeuvre et accompagnement social des ménages.

2) Soutien financier de la CUB depuis 2003

Le PACT H&D 33 perçoit une subvention de fonctionnement depuis 2003 de la part de la CUB au titre de ses missions d'utilité publique, déclinées autour de quatre lignes d'actions prioritaires :

1. produire une offre de logements à loyer maîtrisé favorisant la diversité de l'habitat des villes et des quartiers,
2. adapter l'habitat aux besoins et aux usages,
3. combattre l'habitat indécemment et insalubre,
4. travailler à la mise en oeuvre de dispositifs durables d'accès des plus démunis à un logement et assurer leur accompagnement.

Pour rappel, le récapitulatif des subventions versées au PACT H&D 33 est présenté en annexe 1.

3) Actions du PACT H&D 33 contribuant au PLH de la CUB

De par ses missions courantes, le PACT H&D 33 se propose d'être un opérateur central pour la mise en œuvre du programme d'actions du PLH qui se décline en axes majeurs.

3.1) Construire une politique d'habitat communautaire partagée

En tant qu'opérateur sur le parc privé, le PACT H&D 33 se propose de contribuer aux réflexions sur le PLH :

- en participant **aux débats et aux instances d'animation du PLH**,
- en mettant à disposition de la CUB des données et informations issues de sa pratique de terrain dans son champ d'intervention.

3.2) Permettre un parcours résidentiel des ménages de qualité et adapté aux besoins

Le PACT H&D 33 propose d'informer, conseiller et accompagner les propriétaires et les locataires en vue de la maîtrise des charges liées au logement, sur différents points, notamment :

- **Les économies d'énergies en animant** depuis 2001, un **Espace Information Energie (EIE)**.
- **Les économies d'eau en animant** depuis 2009, un **Espace Information Economie d'Eau (EIEE)**.
- **La mise en place du très haut débit pour les particuliers en transmettant les informations** sur le programme qui sera lancé par la CUB pour assurer aux habitants l'accès au très haut débit dans leur logement. Le programme des installations se fera par tranche jusqu'en 2020.

3.3) Les thématiques spécifiques du PLH

Le PACT H&D 33 mène des actions dans des domaines spécifiques :

- **Maintien à domicile des personnes âgées et des personnes handicapées** : travail avec le GIHP, le Conseil général de la Gironde et les bailleurs sociaux concernant la mise en place du Pôle ressources « Habitat accessible en Gironde ».
- **Traitement des situations d'habitat indigne et/ou insalubre, en collaboration avec** les services de la DDTM, la DCCS et les communes concernées.
- **Thématiques spécifiques** : possibilité de réaliser des études approfondies sur d'autres sujets.

4) Convention triennale multi partenariale (CUB/CG33/Ville de Bordeaux)

Par délibération n°2012/0316 du 25 mai 2012 une convention d'objectifs, triennale et multi partenariale (CUB/CG33/Ville de Bordeaux) a été signée avec le PACT H&D 33, pour soutenir ses actions contribuant à la mise en œuvre du PLH de la CUB.

L'élaboration de cette convention découle initialement de la situation financière fragile du PACT H&D 33 qui a conduit à **un plan de redressement en 2007**, soutenu notamment par la CUB, le Conseil général de la Gironde et la Ville de Bordeaux. Si cette procédure a contribué à assainir les finances du PACT H&D 33 (sur l'exercice 2010, l'activité de l'association a connu un excédent de 18 K€), la situation financière de l'association demeure fragile. Suite à cette procédure de rééquilibrage des comptes, il a été proposé d'élaborer une convention triennale avec les 3 financeurs.

Cette convention commune permettra de mettre en cohérence les différents objectifs fixés au PACT H&D 33, par les 3 financeurs.

Cette convention doit également permettre de donner au PACT H&D 33 une plus grande visibilité à moyen terme. De par cette convention, les 3 signataires affichent un soutien plus durable aux actions menées par le PACT H&D 33.

5) Subvention 2012

Dans le cadre de la convention triennale, il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement au PACT H&D 33 pour l'exercice 2012, au titre de ses actions contribuant à la mise de œuvre du PLH de la CUB. Conformément aux dispositions de cette convention, la subvention 2012 ne peut connaître d'évolution à la hausse.

Le budget prévisionnel 2012 du PACT H&D 33 est présenté en annexe 3.

La subvention de fonctionnement attribuée par la Communauté Urbaine s'élève à 240 000 euros au titre de l'exercice 2012 (on rappelle que la subvention de 2011 s'élevait à 240 000 euros).

Les modalités de versement de la participation communautaire au titre de l'année 2012 sont détaillées dans la convention financière ci-annexée.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération communautaire n°2001-1186 du 14/12/2001 approuvant le PLH

Vu la délibération communautaire n°2003 - 0133 du 28/02/2003 approuvant le PLH

Vu la délibération communautaire n°2007 - 0545 du 13/07/2007 approuvant le PLH

Vu la délibération communautaire n°2012 - 0316 du 25/05/2012 relative à la convention triennale multi partenariale (CUB/CG33/Ville de Bordeaux) avec le PACT H&D 33

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE les actions du PACT 33 H&D contribuent à la mise en œuvre du PLH et suivant les dispositions de la convention triennale multi partenariale.

DECIDE

Article 1 : Le versement d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2012 d'un montant de 240 000 euros au PACT H&D 33.

Article 2 : L'imputation des crédits correspondants au budget principal de l'exercice en cours au compte 6574, chapitre 65, fonction 72, CRB UE00.

Article 3 : Monsieur le Président est autorisé à signer la convention financière ci-annexée, ainsi que toutes les pièces nécessaires à sa mise en œuvre.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 mai 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
la Vice-Présidente,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
11 JUIN 2012

PUBLIÉ LE : 11 JUIN 2012

Mme. VÉRONIQUE FAYET